



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 8 - FEVRIER 2015

SOMMAIRE

Direction départementale des territoires de la Creuse

Autre - Arrêté de subdélégation de signature du Directeur Départemental des Territoires de la Creuse par intérim	1
Autre - Arrêté de subdélégation de signature du Directeur Départemental des Territoires par intérim de la Creuse en matière d'ordonnancement secondaire	6
Décision - Décision de délégation de signature aux agents de la DDT de la Creuse en matière de fiscalité de l'urbanisme	9



PRÉFET DE LA CREUSE

Autre

**signé par
Le Directeur**

le 16 Février 2015

Direction départementale des territoires de la Creuse

Arrêté de subdélégation de signature du
Directeur Départemental des Territoires de la
Creuse par intérim

**Subdélégation de signature du
Directeur Départemental des Territoires de la Creuse par intérim**

ARRETE n° AP15013 du 16 février 2015

Le directeur départemental des Territoires de la Creuse par intérim

VU la décision du 5 janvier 2015 chargeant M. Laurent Boulet, directeur adjoint, de l'intérim du directeur départemental des territoires de la Creuse ;

VU l'arrêté n° 2015005-0005 du 5 janvier 2015 du préfet de la Creuse donnant délégation de signature à Monsieur Laurent Boulet, directeur départemental des Territoires par intérim ;

VU la décision n° 2014-21 du 30/10/14 relative à l'organisation des services de la DDT ;

DECIDE

Article 1er : En application des articles 2 et 3 de l'arrêté du préfet de la Creuse donnant délégation de signature, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après pour les actes et décisions définis en annexe.

- Les chefs de service et les adjoints de chefs de service :

M. Christophe Brou	chef du service économie agricole (SEA)
M. Pascal Maréchal	adjoint au chef du service économie agricole (SEA)
M. Roger Ostermeyer	chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
Mme Michèle Sangouard	adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
M. Pierre Bontems	chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)
M. Pierre Bontems	secrétaire général par intérim (SG)

1.2 - Dans le cadre de leurs compétences, les chefs de bureau, les chefs et responsables de mission, les chefs de pôle :

Direction

M. Alain Godignon	chef de la mission système d'information géographique
M. Philippe Vacher	chef de la mission connaissance et stratégie des territoires
Mme Marie-Hélène Riboulet	Conseiller projets et territoires au sein de la mission nouveau conseil aux territoires

Service économie agricole

Mme Laurence Spinassou	chef du bureau soutiens directs
M. Olivier Sénéchal	chef du bureau installations, modernisation et agriculture durable

Service urbanisme, habitat et construction durables

Mme Sylvie De Oliveira	chef du bureau habitat
M. Eric Lurenbaum	chef du bureau urbanisme et droit des sols
Mme Muriel Berthault	chef du bureau construction durable
M. Paul Gligny	chef de pôle "instruction ADS" au sein du bureau urbanisme et droit des sols

Mme Michèle Sangouard Mme Sylvie Desrier M. Nicolas Pralong Mme Brigitte Bordat	<i>Service espace rural, risques et environnement</i> responsable de mission coordination des aides européennes chef du bureau milieux aquatiques chef du bureau espace rural et milieux terrestres chef du bureau risques et sécurité
Mme Evelyne Cotiche M. Michel Laridan M. Jean-Luc Fanthou	chef du pôle environnement et développement rural au sein du bureau espace rural et milieux terrestres chef du pôle chasse et faune sauvage au sein du bureau espace rural et milieux terrestres chef du pôle forêt et aménagement foncier au sein du bureau espace rural et milieux terrestres
Mme Isabelle Bourdarias M. Michel Navarre	<i>Secrétariat général</i> chef du bureau ressources humaines, formation et action sociale chef du bureau affaires financières et logistique

1.3 - Dans le cadre de leurs compétences, les agents des bureaux des services :

M. Emmanuel Castin	<i>Service économie agricole</i> adjoint au chef du bureau soutiens directs, gestionnaire des quotas laitiers et PHAE
M. Jean-François Terrade	<i>Service espace rural, risques et environnement</i> chargé de sécurité, réglementation routière et transports au sein du bureau risques et sécurité
M. Sébastien Prunières M. Bruno Puyfoulhoux Mme Martine Vacher Mme Christine Pasquet Mme Magalie Archambault Mme Jacqueline Fournet Mme Martine Faury Mme Patricia Garraud Mme Mireille Lemeunier Mme Rachel Guillou M. Sébastien Réjaud	<i>Service urbanisme, habitat et construction durables</i> adjoint au chef de bureau habitat adjoint au chef du bureau construction durable chargée de l'accessibilité au sein du bureau construction durable chargée de l'instruction des permis sensibles et à enjeux et de la veille réglementaire au sein du bureau urbanisme et droit des sols chargée de la politique et de la doctrine du droit des sols au sein du bureau urbanisme et droit des sols instructrice ADS au sein du pôle "instruction ADS" instructrice ADS au sein du pôle "instruction ADS" instructeur ADS au sein du pôle "instruction ADS"
Mme Sandra Geneste	<i>Secrétariat général</i> adjointe au chef du bureau affaires financières et logistique, chargée de la fonction logistique

1 1.4 - Dans le cadre de leurs compétences, les cadres de permanence

M. Christophe Brou	chef du service économie agricole
M. Roger Ostermeyer	chef du service espace rural, risques et environnement
M. Pierre Bontems	chef du service urbanisme, habitat et construction durables et secrétaire général par intérim

Article 2 : Les agents nommés à l'article 1 ont subdélégation de signature du directeur pour signer les correspondances et bordereaux relatifs au fonctionnement courant de la direction départementale des territoires (prise de rendez-vous, transmission de documents et/ou dossiers instruits par la DDT).

Article 3 : Les agents nommés à l'article 1 et expressément désignés par le directeur départemental pour assurer l'intérim d'un service, ou par le chef de service pour assurer l'intérim d'un agent au sein d'un bureau ou d'un pôle, exercent les mêmes subdélégations de signature que l'agent qu'ils remplacent pendant toute la durée de l'intérim.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer les ampliations ou copies conformes de tous arrêtés, décisions ou documents dont les originaux auront été signés par le préfet, par délégation ou par subdélégation dûment désignées :

- les chefs de service visés au 1-1 de l'article 1 ainsi que les agents ci-après :

Secrétariat général (SG)

Mme Isabelle Bourdarias

chef du bureau ressources humaines, formation et action sociale

Service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)

Mme Sylvie De Oliveira

chef du bureau habitat -

M. Eric Lurenbaum

chef du bureau urbanisme et droit des sols

Article 5 : M. le directeur adjoint et MM. les chefs de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Guéret, le 16 février 2015

Le directeur départemental des
Territoires par intérim,

Signé : Laurent BOULET

ANNEXE

*Actes et décisions pouvant être signés par les agents
de la direction départementale des Territoires
sur subdélégation du directeur départemental des Territoires*

AGENTS DE LA D.D.T. de la Creuse		décisions pouvant être signées suivant la codification des articles 2 et 3 de l'arrêté n° 2015005-0005 du 5 janvier 2015 du préfet de la Creuse
Niveau	Désignation	
Direction	Directeur adjoint	Les mêmes que celles du directeur départemental
Chefs de service et adjoints	Tous les chefs de service et adjoints désignés à l'article 1-1	Rubriques Aa1, Ae et Af de l'article 2
	Secrétaire général	Rubriques A et B de l'article 2 et rubrique M de l'article 3
	Chef du service urbanisme habitat et construction durables	Rubriques Aa, Ab et Ad de l'article 3 Rubriques E et Fb de l'article 3
	Chef du service espace rural, risques et environnement et adjointe	Rubriques Ac, B, C, D, Fa, G, H, J, N, P et Qa4 de l'article 3
Page 4	Chef du service économie agricole et adjoint	Rubriques B, K, Q (sauf Qa4) et R de l'article 3 <i>Autre - 18/02/2015</i>

Cadres de permanence	Chefs de service et personnels de catégorie A désignés à l'article 1-4	Rubrique Pb3 et Pc1 de l'article 3
Chefs de bureau et agents ci-contre	Tous les chefs de bureau et leurs adjoints, le chef mission connaissance et stratégie des territoires, le conseiller projets et territoires de la mission nouveau conseil aux territoires, le responsable mission coordination des aides européennes et le chef de pôle "instruction ADS"	Rubrique Aa1 et Ae de l'article 2
	Chef du bureau urbanisme et droit des sols	Rubriques Ab1, Ab2, Ab3, Ab4, Ab4bis, Ab6, Ab7, Ad1 et Ad2 de l'article 3
	Au sein du bureau urbanisme et droit des sols, le chef de pôle "instruction ADS"	Rubriques Ab2, Ab3, Ab4, Ab4bis et Ab6 de l'article 3
	Au sein du bureau urbanisme et droit des sols les agents désignés à l'article 1-3	Rubriques Ab2, Ab3 et Ab4bis de l'article 3
	Au sein du pôle "instruction ADS" les agents désignés à l'article 1-3	Rubrique Ab4bis de l'article 3
	Chef du bureau habitat et adjoint	Rubriques Ea1, Ea2, Eb2, Eb3, Ec1 , Fb, de l'article 3
	Chef du bureau construction durable et adjoint	Rubriques Ee de l'article 3
	Au sein du bureau construction durable, les agents désignés à l'article 1-3	Rubriques Ee de l'article 3
	Responsable mission coordination des aides européennes	Rubrique B de l'article 3
	Chef du bureau risques et sécurité	Rubriques D, Fa (1% paysage et développement), Pa2, Pb3 et Pc1 de l'article 3
	Chef de bureau milieux aquatiques	Rubriques G, N de l'article 3
	Chef de bureau espace rural et milieux terrestres	Rubriques Ac, B (dispositifs 122, 125 A, 125 C, 226, 227, 313, 321 B, 323, 411, 412, 413, 421 et 431), C, H, J et Qa4 de l'article 3
	Chef du pôle environnement et développement rural	Rubriques Ac, H et Qa4 de l'article 3
	Chef du pôle chasse et faune sauvage	Rubrique C de l'article 3
	Chef du pôle forêt et aménagement foncier	Rubrique J de l'article 3
	Chargé de sécurité, réglementation routière et transports	Rubriques Pa2, Pb3 et Pc1 de l'article 3
	Chef du bureau installation, modernisation et agriculture durable	Rubriques B (dispositifs 112, 121, 131, 132, 211, 212, 214 et 216), K, Q (sauf Qa4) de l'article 3
	Chef du bureau soutiens directs	Rubriques B (dispositifs 112, 121, 131, 132, 211, 212, 214 et 216), K, Q (sauf Qa4) de l'article 3



PRÉFET DE LA CREUSE

Autre

**signé par
Le Directeur**

le 16 Février 2015

Direction départementale des territoires de la Creuse

Arrêté de subdélégation de signature du
Directeur Départemental des Territoires par
intérim de la Creuse en matière
d'ordonnancement secondaire

**Subdélégation de signature du Directeur Départemental des Territoires par
intérim de la Creuse en matière d'ordonnancement secondaire**

ARRETE n° AP15014 du 16 février 2015

Le Directeur Départemental des Territoires par intérim de la Creuse

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;

VU la décision préfectorale chargeant M. Laurent Boulet, directeur adjoint, de l'intérim du directeur départemental des territoires de la Creuse ;

VU l'arrêté n° 2015005-0006 du 5 janvier 2015 du préfet de la Creuse donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Laurent Boulet, directeur départemental des Territoires par intérim;

D E C I D E

Article 1er :

En application de l'article 2 de l'arrêté susvisé du préfet de la Creuse donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer toute pièce pour l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur les budgets opérationnels des programmes signalés à l'article 1er et dans les conditions suivantes :

- | | |
|-----------------------|--|
| - M. Pierre Bontems | secrétaire général par intérim (SG), la totalité de l'article 1er |
| - MM. Christophe Brou | chef du service économie agricole (SEA) |
| Pascal Marechal | adjoint au chef du service économie agricole (SEA) |
| Pierre Bontems | chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD) |
| Roger Ostermeyer | chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE) |
| Mme Michèle Sangouard | adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE) |

chacun pour le ou les budgets opérationnels des programmes précités dont il a la charge dans son domaine de compétences.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Michel NAVARRE, chef de bureau affaires financières et logistique (SG/BAFL), Madame Isabelle BOURDARIAS, chef de bureau ressources humaines, formation et action sociale (SG/BRHFS), à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, y compris les marchés à procédure adaptée dont le montant est fixé dans l'annexe 1
- les pièces de liquidation des recettes de toute nature

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de bureau BAFL, la subdélégation est donnée à :

- Madame Sandra GENESTE, adjointe au chef du BAFL ;
- Monsieur Guy MARTIN, gestionnaire de commandes publiques au BAFL

Article 3-

Les chefs de service sont autorisés à certifier conforme toutes pièces issues de la Direction Départementale des Territoires de la Creuse.

Article 4 -

Messieurs les chefs de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

A GUERET, le 16 février 2015

Le directeur départemental par intérim,
Signé : Laurent BOULET

Annexe 1

SEUILS ET NATURE DE DEPENSES

Budget général	
Chefs de bureau visés à l'article 2	15 000 €



PRÉFET DE LA CREUSE

Décision

**signé par
Le Directeur**

le 05 Janvier 2015

Direction départementale des territoires de la Creuse

Décision de délégation de signature aux agents
de la DDT de la Creuse en matière de fiscalité
de l'urbanisme

Décision de délégation de signature aux agents de la DDT de la Creuse en matière de fiscalité de l'urbanisme

Le directeur départemental des territoires de la Creuse,

VU le livre des procédures fiscales, notamment son article L 255-A ;

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité ;

VU les articles R 333-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité ;

VU notamment l'article R 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

VU la décision préfectorale du 5 janvier 2015 chargeant M. Laurent BOULET, directeur adjoint, de l'intérim du directeur départemental des territoires de la Creuse ;

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Pierre BONTEMS, chef du SUHCD
- Monsieur Eric LURENBAUM, chef du BUDS

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance d'archéologie préventive.

Article 2 : La présente décision prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Creuse.

Guéret, le 5 janvier 2015

Le directeur départemental par intérim,

Signé : Laurent BOULET